



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-353

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,

rue Robert Schuman (au niveau du PN 118) et

route barrée rue du 8 mai (véhicules, cyclistes et piétons)

les 18 et 19 août 2025

Modification de l'arrêté A 2025-352

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 11 août 2025 par Monsieur Samuel Declerck chez EUROVIA PAS DE CALAIS,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux d'enrobés situés au Passage à Niveau N°118, rue Robert Schuman à ISBERGUES (62330), ainsi que les travaux du nouvel accès à la gare, rue du 8 mai à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par EUROVIA, rue Saint Hubert, à GUARBECQUE (62330),

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux susmentionnés les lundi 18 et mardi 19 août 2025 aux abords du Passage à Niveau N°118 situé rue Robert Schuman.

Article 2 : La circulation sera alternée et s'effectuera sur ½ chaussée. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : La circulation sera interdite (route barrée) rue du 8 mai pour les véhicules, cyclistes et piétons.



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-353

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 13 AOUT 2025

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 14 AOUT 2025